

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 10 JUIN 2025**

<b>Nombre de membres</b>	
<b>En exercice</b>	<b>10</b>
<b>Présents</b>	<b>7</b>
<b>Votants</b>	<b>9</b>
<b>Date de la convocation</b>	
<b>3 juin 2025</b>	

Le mardi dix juin deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Françoise PONS, Première Adjointe.

**Présents** : Françoise PONS, Marie-Emmanuelle MARGARON, Laurent PASCAL, Joris BAYARD, Loïc VERCHERE, Georges PONS, Gérard FACHE

**Excusés** : Stéphane SCARAFAGIO (pouvoir à Françoise PONS), Erwan FAURE (pouvoir à Georges PONS), Yves LAGRANGE

**Secrétaire de séance** : Marie-Emmanuelle MARGARON

<b>Quorum au cours de la séance</b>	<b>Présents</b>	<b>Nombre de votants</b>
<b>Délibérations n° 2025-19 à 2025-28</b>	7	9

Madame la Première Adjointe ouvre la séance, informe de l'absence imprévue du maire et soumet à l'assemblée l'ordre du jour.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu de séance du 10 avril 2025.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

**Objet : N°19 – Approbation du rapport de la CLECT (médiathèque et école de musique d'Embrun)**

Madame la Première Adjointe rappelle que des compétences communales peuvent être transférées au fur et à mesure à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon. C'est le cas pour la médiathèque et l'école de musique d'Embrun. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCSP s'est réunie pour évaluer le coût de ce transfert et a produit un rapport d'évaluation. Les communes membres sont sollicitées pour approuver ce rapport. Madame la Première Adjointe donne lecture des termes du rapport et demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT même si les charges transférées ne concernent que la seule commune d'Embrun et n'ont pas d'incidences sur l'attribution de compensation de Crévoux.

**Vote** : 9 voix pour

**Objet : N°20 – Signature de l'avenant à la convention de service mutualisé ADS avec la CCSP**

La Commune de Crévoux, comme les autres communes membres de la CCSP, avait transféré la compétence d'instruction des autorisations d'urbanisme à l'EPCI. La convention de service d'instruction mutualisé (SIM) doit être mise à jour sur les points suivants :

- Uniformisation du document sur l'ensemble du territoire en annulant et remplaçant les conventions préexistantes
- Mise à jour du document au regard du SIM
- Précision des procédures relevant de la commune et du SIM
- Adjonction d'articles relatifs à des évolutions réglementaires (RGPD, dématérialisation...)

**Vote** : 9 voix pour

**Objet : N°21 – Vente de bois façonné de la parcelle forestière n°9**

Madame la Première Adjointe informe qu'il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois issus de la parcelle 9 de la forêt communale de Crévoux pour un volume estimé de 750 m<sup>3</sup>.

L'ONF propose que l'exploitation de ces coupes soit réalisée en bois façonné.

Les bois issus de ces coupes seront majoritairement mis en vente sous forme de contrats d'approvisionnement négociés par l'ONF (vente groupée). La mise en œuvre de ces contrats entraîne des frais de gestion à hauteur de 1% du montant de la vente conformément à l'article D.144-1-1 du Code forestier. Les autres produits seront vendus de gré à gré ou délivrés à la Commune pour l'affouage : 60 m<sup>3</sup> pour l'affouage avec une date limite d'enlèvement des lots fixée au 30 septembre 2026

**Vote** : 9 voix pour

**Objet : N° 22 – Etat d'assiette des coupes de bois 2026**

Proposition de l'ONF :

Parcelle	Nature de la coupe	Surface à désigner (ha)	Volume total (m <sup>3</sup> )	Réglée Non réglée	Programme aménagement	Proposition ONF	Justification
30_p	RE	3.00	276	Réglée	2026	2026	
30_p	AMEL	9.00	270	Réglée	2029	2026	Regroupement des deux interventions en parcelle 30
34_p	AMEL	12.00	276	Réglée	2024	2026	Regroupement des deux interventions en parcelle 34
34_p	RE	2.00	110	Réglée	2026	2026	2 parquets de régénération
36_i	IRR	5.00	165	Non réglée		2026	Opportunité d'intervention avec parcelles 30 et 34 (massification)

**Vote** : 9 voix pour

**Objet : N°23 Modification de la durée de la convention de participation pour le risque prévoyance**

La Commune de Crévoux avait signé une convention de participation auprès de la MNT pour le risque prévoyance avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique des Hautes-Alpes. Le contrat arrive à échéance à la fin de l'année 2025 et afin de pouvoir relancer le contrat de groupe, le Centre de Gestion propose un avenant à la convention signée avec la MNT pour prolonger le contrat actuel sur l'année 2026.

**Vote** : 9 voix pour

**Objet : N°24 Remboursement de frais à Françoise PONS**

Monsieur Georges PONS informe que Madame Françoise PONS, Première adjointe, a engagé des frais pour acheter deux luminaires pour les gîtes communaux. Le montant s'élève à la somme de 32.94 € TTC. Il propose de rembourser cette somme à Madame PONS.  
Cette dernière ne prend pas part au vote.

**Vote** : 8 voix pour

**Objet : N°25 – Attribution des subventions aux associations et cotisations aux autres structures**

Madame la Première Adjointe informe des demandes reçues par les associations pour une subvention de fonctionnement pour l'année 2025. Il y a lieu également de se prononcer sur les adhésions à certaines structures.

<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant attribué</b>
Association La Bella Valèia	7 000 €
Association Sauvegarde et restauration de l'église Saint Marcellin de Crévoux	800 €
Association Les Amis du Pain de Crévoux	650 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de St André d'Embrun	150 €
ADMR de l'Embrunais	200 €
Comité Handisport des Hautes-Alpes	100 €
Amicale des Anciens combattants de St André d'Embrun	50 €
Association des communes pastorales	70 €

<b>COTISATIONS</b>	
Nordic Alpes du Sud	600 €
ADDET 05	100 €
Association des Communes Forestières des Hautes-Alpes	200 €
Association des Maires Ruraux des Hautes-Alpes	110 €
ANEM	130.67 €
AMF 05	205 €
Fondation du Patrimoine	100 €
<b>COTISATIONS</b>	
CAUE	100 €
CERPAM	100 €

**Objet : N°26 Participation au Fonds de Solidarité Logement – Signature de la convention**

Le Fonds de Solidarité pour le Logement permet aux ménages en difficulté d'accéder ou de se maintenir dans un logement autonome. La contribution des communes est faite au prorata du nombre d'habitants. Pour la Commune de Crévoux, cette contribution est de 124 habitants au prix unitaire de 0.40 €, soit 49.60 €.

Madame la Première Adjointe propose de signer la convention correspondante avec le Département des Hautes-Alpes.

**Vote** 9 voix pour

### **Objet : N°27 Fixation des tarifs des gîtes communaux**

Mesdames Françoise PONS et Marie-Emmanuelle MARGARON, responsables des quatre meublés de tourisme communaux, proposent de modifier les tarifs de location pour la saison 2025-2026, à compter des vacances scolaires de Noël 2025. Le but est de simplifier les tarifs et de relever les tarifs de la basse saison.

Référence du gîte		Hiver		Eté	
		Vacances Scolaires	Hors vacances scolaire hiver	Basse saison	Haute saison
		Du 20/12/25 au 04/01/26 et du 07/02/26 au 08/03/26	Du 05/01/26 au 06/02/26 et du 09/03/26 au 31/03/26	Du 01/04/26 au 04/07/26 et du 01/09/26 au 18/12/26	Du 05/07/26 au 31/08/26
Perce-neige	semaine	518,00 €	378,00 €	343,00 €	378,00 €
	nuit	74,00 €	54,00 €	49,00 €	54,00 €
Narcisse	semaine	518,00 €	378,00 €	343,00 €	378,00 €
	nuit	74,00 €	54,00 €	49,00 €	54,00 €
Gentiane	semaine	910,00 €	672,00 €	595,00 €	672,00 €
	nuit	130,00 €	96,00 €	85,00 €	96,00 €
Edelweiss	semaine	1 169,00 €	861,00 €	756,00 €	861,00 €
	nuit	167,00 €	123,00 €	108,00 €	123,00 €

En dehors de la période du 15 décembre au 30 mars, la location de plus d'une semaine est de :

- Gîtes Perce-Neige et Narcisse : 600 € / mois charges comprises
- Gîte Gentiane : 800 €/mois charges comprises
- Gîte Edelweiss : 1300 €/mois charges comprises.

**Vote** : 9 voix pour

### **Objet : N°28 Participation à la consultation organisée par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel**

Madame la Première Adjointe informe que le Conseil d'administration du Centre de Gestion des Hautes-Alpes a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service. Elle propose de participer à cette consultation.

**Vote** 9 voix pour

### **QUESTIONS DIVERSES**

Mme Jacqueline REIDE a envoyé un courrier au sujet de l'enlèvement de la plaque des Espagnols.

➔ La Commune va faire le nécessaire

Georges PONS présente le rapport sur l'eau potable 2024 ainsi que le rapport au titre de GEMAPI présentés en conseil communautaire

Gérard FACHE informe que la fontaine de la Chalp fuit.

→ Ce sera à noter dans les travaux à effectuer

Il propose également de réfléchir à rallonger la piste de ski de fond La Coraline

Laurent PASCAL indique qu'il y a des fuites de la toiture de la chapelle de la Chalp

→ Il faudra prévoir les réparations

La séance est levée à 19h48.

Le Maire  
Stéphane SCARAFAGIO

La secrétaire de séance  
Marie-Emmanuelle MARGARON